

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Entwicklungspolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Motion
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Barras, François
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Eperon, Lionel
Huguenet, François
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien
Unbekannt, Autor

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Entwicklungspolitik, Motion, 1990 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Entwicklungspolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
IZA	Internationale Zusammenarbeit

SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
DDC	Direction du développement et de la coopération
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
CI	coopération internationale

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

MOTION
DATUM: 13.03.1990
BRIGITTE CARETTI

C'est en vertu de l'incompatibilité des besoins et des habitudes alimentaires des populations concernées avec nos propres usages, mais aussi afin d'encourager la production locale et régionale, de ne pas créer de dépendance à long terme et de ne pas susciter des coûts de transport faramineux que **le Conseil national rejeta la motion de la députée Dormann** (pdc, LU). Cette dernière demandait en effet que l'on fasse don des surplus suisses de céréales panifiables aux pays d'Europe de l'Est et d'Afrique. ¹

Beziehungen zu internationalen Organisationen

MOTION
DATUM: 30.09.1996
LIONEL EPERON

Le Conseil national a décidé de ne pas transmettre une motion Pini (prd, TI) qui – partant du constat que la totalité des **commandes** passées dans le cadre de l'aide en faveur de l'Europe de l'Est a été attribuée uniquement à des entreprises alémaniques (80%) et romandes (20%) – chargeait notamment le gouvernement d'en assurer une **répartition équilibrée** entre les trois régions linguistiques suisses. ²

Entwicklungspolitik

MOTION
DATUM: 13.03.1991
ANDRÉ MACH

Soutenue par les principales oeuvres d'entraide suisses, la conseillère aux Etats Simmen (pdc, SO) a déposé **une motion demandant au Conseil fédéral de créer les bases légales pour une taxe sur le café**, destinée au financement de projets de développement, notamment pour les pays exportateurs de cette matière première. Son introduction permettrait de contrebalancer la chute des cours mondiaux du café (baisse de 50% des prix durant ces dix dernières années), qui représente des pertes de gains considérables pour les producteurs. Malgré un accueil favorable de sa part, J.P. Delamuraz demanda et obtint du Conseil des Etats que la motion soit transformée en postulat, permettant ainsi une plus grande marge de manoeuvre au Conseil fédéral. ³

MOTION
DATUM: 29.04.1993
AUTOR UNBEKANNT

Le Conseil national a rejeté une motion du groupe des **Démocrates suisses et de la Lega** qui priait le Conseil fédéral d'orienter la **coopération suisse au développement** en s'inspirant de principes écologiques dans le sens d'un appui à la **stabilisation démographique**, en contribuant à la promotion de l'artisanat adapté aux conditions locales et en liant la coopération à la volonté des pays en développement d'appliquer des programmes efficaces de contrôle des naissances ou de planning familial. Déclarant qu'il lui paraissait contre-productif de conditionner l'aide suisse à l'introduction de programmes de planification familiale, le Conseil fédéral s'est prononcé contre cette motion; il fut suivi par une très large majorité des députés. La chambre basse a par contre transmis un **postulat Seiler (pdc, ZH)** (93.3111) qui demande au Conseil fédéral de présenter un rapport sur les négociations du **GATT** vues sous l'angle de la politique de développement. ⁴

MOTION
DATUM: 30.11.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Suite à une motion de l'écologiste von Felten (BS), le Conseil national a transmis comme motion le chiffre 2 d'un texte décrétant qu'à aucune condition, la Confédération ne devait financer les coupes de bois à but commercial et les constructions de routes dans les **forêts vierges**. Les chiffres 1 et 3 – décrétant que les projets visant à la protection des zones de forêts vierges existantes avaient la priorité et que la Confédération devait soutenir des projets d'exploitation forestière s'inspirant du modèle suisse – ont été transmis comme postulat. Le Conseil des Etats a transmis cette intervention comme postulat des deux chambres, considérant sur proposition de la majorité de sa commission qu'une action immédiate ne s'imposait pas et que cette requête était déjà réalisée. ⁵

MOTION
DATUM: 24.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le gouvernement a proposé de **rejet de la motion Kunz (udc, LU) exigeant l'arrêt immédiat de l'aide financière à la Russie** en raison de son engagement militaire en Tchétchénie. Arguant du fait que l'aide internationale risquait de participer à l'effort de guerre russe, le parlementaire proposait la suspension de tout versement et une réévaluation de la situation. A ces arguments, le Conseil fédéral a rétorqué en substance qu'il ne fallait pas prêter les populations civiles russes envers qui ces aides étaient principalement destinées. La position du gouvernement a su convaincre le Conseil national qui a rejeté la motion. ⁶

MOTION
DATUM: 31.12.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté une motion du Groupe radical-libéral, qui demandait au Conseil fédéral de veiller à ce que la **transparence** soit faite sur le **mode de calcul de l'aide publique au développement** fournie par la Suisse, et qu'il soit dès lors possible de comparer cette dernière à celle fournie par les pays de l'OCDE. La motion demandait également que le gouvernement élabore un rapport détaillé à ce sujet. Le Conseil des Etats a suivi l'avis du premier conseil et a accepté la motion en question en fin d'année. ⁷

MOTION
DATUM: 09.06.2006
ELIE BURGOS

Lors de la session de printemps, la chambre du peuple a adopté, par 94 voix contre 60, et contre l'avis du Conseil fédéral, ainsi que d'une minorité emmenée par le démocrate du centre Ernst Schibli (ZH), un postulat de sa commission de politique extérieure (06.3006), qui demandait au gouvernement de **veiller à ce que la contribution à la cohésion de l'UE (voir supra) ne soit pas financée par les fonds qui sont destinés à l'aide publique au développement**. Cette décision est intervenue juste avant l'examen de loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est. Les chambres ont également adopté, durant l'année sous revue, une motion Leuthard (pdc, AG) ayant le même objet. ⁸

MOTION
DATUM: 14.06.2006
ELIE BURGOS

Les chambres ont examiné une motion de la conseillère aux Etats Madeleine Amgwerd (pdc, JU) déposée fin 2005. Cette motion demandait au Conseil fédéral de soutenir à long terme le **Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme** en augmentant sa cotisation annuelle en fonction de la part de la Suisse dans le revenu brut mondial, à savoir 50 millions de dollars américains. La motion demandait concrètement que la cotisation suisse passe de 5 à 25 millions de francs pour 2006 et qu'elle soit encore adaptée les années suivantes. Au Conseil des Etats, cette motion a été adoptée, contre l'avis du Conseil fédéral, par 13 voix contre 10. Ce dernier estimait en effet qu'une augmentation supplémentaire de la contribution de la Suisse au Fonds mondial ne devait pas se faire au détriment d'autres dépenses au titre de la coopération internationale au développement. Il a également souligné que la Confédération soutenait d'autres institutions qui combattent également ces maladies. Au Conseil national, une minorité de la commission (CPE-CN) emmenée par des membres de l'UDC et du Parti libéral, a proposé de rejeter la motion pour deux raisons principales : elle considérait, d'une part, que le fonds mondial n'était pas efficace, et, d'autre part, que la Confédération n'avait pas les moyens d'augmenter sa contribution. Ne considérant pas ces arguments, d'ailleurs vivement combattus, le plénum a finalement suivi la majorité de la commission et adopté la motion en question par 86 voix contre 75. ⁹

MOTION
DATUM: 06.06.2007
ELIE BURGOS

Sur avis favorable du Conseil fédéral, le Conseil des Etats a adopté deux motions de sa commission de gestion relatives à une **refonte de l'aide au développement de la Suisse**. La première, intitulée « Concentration géographique et thématique », demandait au gouvernement de déterminer les domaines et régions dans lesquels la Suisse disposait d'avantages comparatifs et de revoir le portefeuille d'activités de la DDC et du SECO en conséquence. Cette motion demandait en outre que la concentration des moyens financiers en faveur des programmes prioritaires soit accentuée, en particulier en faveur des pays les plus pauvres de l'Afrique et que la définition des champs d'intervention thématiques découle d'un arbitrage politique et renonce à des concepts généraux. La seconde, intitulée « Instruments de conduite stratégique du Conseil fédéral et bases légales » (06.3666), demandait au gouvernement de soumettre les bases légales ainsi que l'ensemble des instruments de conduite stratégique de la coopération internationale à un examen critique, et d'élaborer notamment une stratégie unique définissant l'orientation générale et les priorités stratégiques pour

l'ensemble de la collaboration internationale de la Confédération, qui se substituera aux stratégies particulières des offices de l'administration fédérale. Elle demandait en outre au Conseil fédéral d'examiner les mesures à prendre afin de rendre le système des crédits-cadres de la coopération internationale plus lisible et transparent.¹⁰

MOTION
DATUM: 18.09.2008
ELIE BURGOS

Les chambres ont ensuite adopté une motion de la Commission de politique extérieure du Conseil national, qui demandait au Conseil fédéral de soumettre au parlement les **crédits de programme complémentaires** pour la DDC et le Seco pour la période 2009-2012, crédits qui devront permettre d'allouer 0,4% du revenu national brut à l'aide publique au développement.¹¹

MOTION
DATUM: 18.09.2008
ELIE BURGOS

Les chambres ont également adopté une motion Pfister (pdc, ZG), qui demandait au Conseil fédéral de **mettre un terme à la coopération au développement avec la Corée du Nord**. Les chambres avaient toutefois déjà adopté ce principe lors de l'examen de la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement.¹²

MOTION
DATUM: 05.03.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats s'est rallié à la décision d'octobre 2008 du Conseil national et a adopté une motion du groupe socialiste. Celle-ci demande l'engagement du Conseil fédéral auprès des institutions de Bretton Woods afin de renforcer **l'aide au développement agricole** en mettant la priorité sur une exploitation durable du sol et de l'eau et sur la sécurité alimentaire plutôt que sur la promotion des exportations.¹³

MOTION
DATUM: 07.09.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de septembre, le Conseil national a adopté une motion Mörgeli (udc, ZH) demandant une **stratégie globale de l'aide publique au développement cohérente** entre les différents offices traitant de la question. La motion charge le gouvernement d'élaborer un rapport annuel sur la mise en place de cette stratégie.¹⁴

MOTION
DATUM: 24.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil national a adopté une motion Rechsteiner (ps, BS) chargeant le Conseil fédéral de contribuer à **l'élimination de la pêche illicite** et de soutenir les pêcheurs locaux dans les domaines de la pêche durable dans certains pays en développement. La motion a été combattue par une majorité du groupe PLR et par le groupe UDC.¹⁵

MOTION
DATUM: 18.06.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

La chambre des cantons a transmis la motion Mörgeli (udc, ZH) adoptée par la chambre du peuple l'année précédente. Elle exige une **stratégie de l'aide au développement** cohérente entre les différents offices fédéraux et charge le gouvernement d'élaborer un rapport annuel.¹⁶

MOTION
DATUM: 15.09.2011
ANITA KÄPPELI

Der Ständerat hiess eine Motion Rechsteiner (sp, BS) mit dem Titel **„Entwicklungszusammenarbeit und MSC-Zertifizierung“** gut. Der Motionär forderte darin, dass die Schweiz die illegale Fischerei in den Empfangsstaaten von Schweizer Entwicklungshilfe bekämpfen und lokale Fischer durch gezielte Projekte für eine nachhaltige Fischerei gewinnen sollte, welche dann langfristig mit dem MSC-Label ausgezeichnet werden könnten. Der Nationalrat hatte dem Begehren bereits 2009 zugestimmt.¹⁷

MOTION
DATUM: 28.09.2011
ANITA KÄPPELI

Im Rahmen der ausserordentlichen Session zur Zuwanderung und dem Asylwesen reichte die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei eine Motion ein, welche eine **Kopplung der Entwicklungshilfe an die Kooperation der Empfängerstaaten im Asylbereich** forderte. Durch eine zu schaffende gesetzliche Grundlage würden Gelder der Entwicklungszusammenarbeit nur noch überwiesen und Schuldenerlasse nur noch gewährt, wenn sich die betroffenen Staaten bereit erklärten, abgewiesene Asylsuchende und illegale Ausländer wieder aufzunehmen. Eine rechts-bürgerliche Mehrheit sorgte im Nationalrat für die Annahme der Motion.¹⁸

MOTION
DATUM: 28.09.2011
ANITA KÄPPELI

In eine ähnliche Stossrichtung zielte die FDP-Fraktion mit einer Motion, die ebenfalls in der Herbstsession im Nationalrat behandelt wurde. Aufgrund der Demokratisierungsbewegungen in Ländern Nordafrikas und des Nahen Ostens und den davon ausgelösten Flüchtlingsbewegungen, forderte das Begehren eine **Kopplung der zusätzlichen Entwicklungshilfe an die Kooperation der betroffenen Staaten bei der Rücknahme von Personen**, welche in der Schweiz vergebens um Asyl ersucht hatten. Zudem wurde der Bundesrat aufgefordert, sich im Rahmen von multilateralen Organisationen für eine solche Zweckbindung der Entwicklungsgelder einzusetzen. Der Bundesrat argumentierte, dass eine solche Koppelung nicht zielführend sei und die irreguläre Migration dadurch nicht eingedämmt würde. Eine rechts-bürgerliche Parlamentsmehrheit liess sich von dieser Argumentation nicht überzeugen und stimmte dem Anliegen der FDP-Fraktion zu. Somit wird auch der Ständerat über dieses Geschäft entscheiden.¹⁹

MOTION
DATUM: 12.03.2012
EMILIA PASQUIER

Deux motions demandant que l'**aide au développement** soit conditionnée à la politique migratoire, ont été déposées par le groupe de l'UDC en 2010 et par le groupe radical-libéral en 2011. La première demande que l'aide au développement soit versée à la condition stricte et automatique que le pays receveur fasse preuve d'un comportement coopératif dans les domaines de l'asile et des étrangers. La motion libérale-radical (11.3510), plus spécifique, demande d'inscrire l'aide au Maghreb dans une politique migratoire. Les motionnaires veulent que la Suisse conclue des accords de réadmission effectifs pour pouvoir renvoyer les réfugiés économiques des pays du printemps arabe. Malgré la proposition du Conseil fédéral de rejeter ces deux motions, le Conseil national les a adoptées séparément au cours de l'année 2011. Les deux motions ont été traitées simultanément au Conseil des Etats. Elles ont été soumises à deux minorités composées de membres des groupes écologiques, socialistes et pdc-pev demandant le rejet des motions, notamment pour ne pas enrayer la coopération internationale et pour continuer une politique de reconstruction dans les pays d'où proviennent les requérants d'asile. Considérant la motion libérale « peu sympathique » et la motion agrarienne « dangereuse », la minorité opposée à la motion du groupe radical-libéral s'est retirée, espérant que cette dernière soit adoptée au lieu de la motion du groupe UDC. Similairement, le Conseil fédéral a levé son opposition à la motion du groupe libéral-radical. Au vote final, les deux motions ont été adoptées par 22 voix contre 22 avec la voix prépondérante du président. Cependant, une motion d'ordre Gutzwiller (plr, ZH) a demandé un nouveau vote sur la deuxième motion du groupe de l'UDC. Certains de ses collègues n'auraient pas compris sur quelle motion ils devaient s'exprimer. Le nouveau vote fût agendé deux jours plus tard. La motion du groupe radical-libéral n'étant pas contestée, les sénateurs se sont uniquement prononcés sur la deuxième motion, soit celle de l'UDC, rejetée cette fois par 25 voix contre 17.²⁰

MOTION
DATUM: 27.09.2017
AUDREY BOVEY

Au mois d'avril 2016, Christian Imark (udc, SO) déposait une motion avec pour objectif de **couper court au détournement des deniers publics à des fins de racisme, d'antisémitisme et d'incitation à la haine**. Par une référence implicite au contexte du conflit israélo-palestinien, le conseiller national soleurois demandait alors au Conseil fédéral d'intervenir afin que la Suisse ne soit à l'avenir plus en mesure de participer au financement de «projets de coopération au développement menés par des ONG impliquées dans des actions racistes, antisémites ou d'incitation à la haine, ou encore dans des campagnes BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions).»

Dans sa réponse, le Conseil fédéral a tenu à rappeler que la Suisse «ne finance que des organisations dont l'engagement est conforme aux valeurs de sa politique extérieure telle que définie par la Constitution fédérale». L'exécutif national a dès lors jugé inutile de procéder à une modification des dispositions légales et invité au rejet de la motion.

Du côté du Parlement, le Conseil national est le premier à s'être penché sur la motion Imark en date du 8 mars 2017. Le texte a été accepté par une majorité de la chambre basse (111 voix pour, 78 contre et 4 abstentions), la plupart des votes d'opposition émanant alors des rangs verts et socialistes.

Le Conseil des Etats a quant à lui opté pour une version modifiée de la motion Imark, intimant au Conseil fédéral d'examiner, puis de procéder à une modification des dispositions légales concernées en dernier recours uniquement, afin que tout soutien financier à des organismes engagés dans des actions racistes, antisémites ou incitant à la haine soit rendu impossible.

La chambre basse s'est en définitive montrée favorable au projet tel que modifié par les sénatrices et sénateurs.²¹

MOTION
DATUM: 29.11.2018
AMANDO AMMANN

Mittels der Motion «Für eine Reform der Entwicklungszusammenarbeit» forderte Elisabeth Schneider-Schneiter (cvp, BL) im November 2018 vom Bundesrat eine Anpassung der Botschaft zur IZA 2021-2024. Gemäss der Motionärin hätten sich die Bedürfnisse der Entwicklungszusammenarbeit mit der Zeit verändert. Das spiegle sich darin wider, dass viele Staaten in Afrika und in Teilen der arabischen Welt trotz Zusammenarbeit grosse Entwicklungsdefizite aufwiesen. Die Motion beinhaltete fünf Änderungsvorschläge: 1. Die Festlegung geografischer Schwerpunkte mit Fokus auf jene Länder, aus denen Migrationsströme zu erwarten sind oder die von Migrationsströmen betroffen sind. 2. Die Untersuchung von Langzeitprojekten auf ihre Wirksamkeit. 3. Die Aufnahmeländer von Flüchtlingen sollten verstärkt humanitäre und wirtschaftliche Hilfe erhalten, wobei auch die Repatriierung der Flüchtlinge unterstützt werden müsste. 4. Multilaterale Institutionen sollten ihre Programme in jenen Staaten reduzieren, welche nicht für Reformen offen sind. Bilaterale Kooperationen sollten nur mit jenen Ländern eingegangen werden, welche eine Verknüpfung von Entwicklungszusammenarbeit und Migrationsfragen akzeptieren. 5. Die Schweizer IZA solle vermehrt über Schweizer Unternehmen umgesetzt werden, welche Investitionen in Afrika tätigen. Grössere Engagements könnten mit Verhandlungen für Investitionsschutzabkommen verbunden werden. Der Bundesrat beantragte die Annahme der Punkte 1,2,3 und 5. Er forderte jedoch die Ablehnung von Punkt 4, da die gezielte Unterstützung reformwilliger Akteure erfolgsversprechender sei, als der angedrohte Abbruch der multilateralen Zusammenarbeit.

In der Frühlingssession 2019 nahm der Nationalrat die vom Bundesrat vorgeschlagenen Punkte der Motion stillschweigend an.²²

MOTION
DATUM: 13.12.2018
AMANDO AMMANN

Claudia Friedl (sp, SG) forderte im Dezember 2018 mittels einer Motion den **Ausbau der Entwicklungszusammenarbeit für einen nachhaltigen Goldabbau**. Auf Grundlage der im Bericht in Erfüllung des Postulats Recordon (gp, VD; Po. 15.3877) («Goldbericht») aufgeführten Entwicklungsländer, die unter schwerer Verletzung von Gouvernanz-Grundsätzen Gold abbauen, solle der Bundesrat ein Programm erarbeiten, mit dem man den Zuständen im Goldabbau und -handel in diesen Ländern entgegenwirken könne. Die DEZA müsse zudem regelmässig Bericht zum Stand der Entwicklung erstatten. Nationalrätin Friedl merkte in ihrer Begründung an, dass schon im Rohstoffbericht 2013 ein verstärktes Engagement der Schweiz im Bereich des Abbaus von Gold im Kleinbergbau in Aussicht gestellt worden sei. Sie bemängelte, dass mittlerweile verschiedene Projekte zurückgefahren würden und der «Goldbericht» keinen Ausbau von Projekten vorsehe. Aus Sicht der Motionärin wäre dies aber «dringend notwendig», angesichts der grossen Bedeutung des Goldsektors in der Schweiz, der einen Grossteil der weltweiten Goldproduktion verarbeite. Der Bundesrat machte in seiner Stellungnahme klar, dass er sich der Bedeutung des Goldsektors für die Schweiz und der damit einhergehenden Herausforderungen im Bereich der Gouvernanz, Arbeitsbedingungen, Menschenrechte, Umwelt sowie Transparenz der Lieferketten bewusst sei. Man unterstütze die Umsetzung der «OECD-Leitsätze für die Erfüllung der Sorgfaltspflicht zur Förderung verantwortungsvoller Lieferketten für Minerale aus Konflikt- und Hochrisikogebieten» und erwarte von den Unternehmen die Wahrnehmung ihrer sozialen Verantwortung. Die DEZA sei in verschiedenen goldfördernden Ländern präsent und anerkenne das Entwicklungspotenzial des Kleinbergbaus. Angesichts der komplexen Problematik im Kleinbergbau sei jedoch bei der Identifikation und Planung neuer Projekte eine sorgfältige Analyse der Risiken und Partner nötig. Der Bundesrat erwarte bis Ende 2019 aufgrund der Analyse- und Konsultationsprozesse der DEZA einen Entscheid über die Programmausrichtung. Das Anliegen der Motion käme verfrüht, weshalb er deren Ablehnung beantragte.²³

MOTION
DATUM: 19.09.2019
AMANDO AMMANN

Im September 2019 reichte Nationalrat Thomas Aeschi (svp, ZG) eine Motion mit dem vielsagenden Titel «**Sofortiger Stopp der Entwicklungshilfe für unkooperative Staaten**» ein. Damit forderte er den Bundesrat auf, Massnahmen zu ergreifen, um die Entwicklungshilfe an Staaten einzustellen, welche ihre in der Schweiz kriminell gewordenen Staatsangehörigen nicht zurücknehmen wollen. Sofern mit dem entsprechenden Staat kein bilaterales Rücknahmeabkommen für kriminelle Staatsbürgerinnen und Staatsbürger abgeschlossen werde, dürfe die Schweiz zudem keine weiteren Verpflichtungen in der Entwicklungszusammenarbeit eingehen. Aeschi begründete die Motion mit dem Fall eines kriminellen abgewiesenen Asylbewerbers, der von seinem Heimatland Marokko bis anhin nicht wieder aufgenommen wurde. Darüber hatte der Blick am Tag vor der Einreichung der Motion berichtet. Der Bundesrat wies in seiner Stellungnahme darauf hin, dass der Vollzug der Wegweisung bei negativen

Asylentscheiden von höchster Priorität sei, jedoch wolle man die IZA der Schweiz nicht an Bedingungen im Rahmen von Rücknahmeabkommen knüpfen, welche sowieso völkerrechtlich verpflichtend seien. Derartige Drohungen könnten den bilateralen Dialog und die Vertrauensbildung mit den betroffenen Ländern beeinträchtigen. Stattdessen versuche der Bundesrat eine strategische Verknüpfung der IZA und der Migrationspolitik zu erreichen, um die Ursachen für Flucht und irreguläre Migration zu verringern, wie dies auch in der Internationalen Zusammenarbeit 2017-2020 beschlossen worden war. Aus diesem Grund beantragte der Bundesrat die Ablehnung der Motion.²⁴

-
- 1) BO CN, 1990, p.1894s.
 - 2) BO CN, 1996, p. 1676 ss.
 - 3) BO CE, 1991, p.185ss.; JdG et NZZ, 16.1.91.
 - 4) BO CN, 1993, p. 1399 s.; BO CN, 1993, p. 841 ss.
 - 5) BO CE, 1998, p. 1156; BO CN, 1998, p. 725 s.
 - 6) BO CN, 2000, p. 447
 - 7) BO CN, 2005, p. 948; BO CE, 2005, p. 1172 s.
 - 8) BO CN, 2006, p. 165 et 183 s; BO CE, 2006, p. 402 ss.
 - 9) BO CE, 2006, p. 201 s.; BO CN, 2006, p. 928 ss.
 - 10) BO CE, 2007, p. 371 ss.
 - 11) BO CN, 2008, p. 837 s.; BO CE, 2008, p. 638 s.
 - 12) BO CN, 2008, p. 1004; BO CE, 2008, p. 639.
 - 13) BO CE, 2009, p. 88.
 - 14) BO CN, 2009, p. 1344.
 - 15) BO CN, 2009, p. 1898 ss.
 - 16) BO CE, 2010, p. 126.
 - 17) AB SR, 2011, S. 815 ff..
 - 18) AB NR, 2011, S. 1729.
 - 19) AB NR, 2011, S. 1736.
 - 20) BO CN, 2011, p. 1729; BO CE, 2012, p. 143ss., 157s., 167; BO CN, 2011, 1735; BO CE, 2012, p. 143ss., 157s., 167.
 - 21) BO CE, 2017, p. 469 ss.; BO CN, 2017, p. 1597 ss.; BO CN, 2017, p. 268 ss.
 - 22) AB NR, 2019, S. 583; Mo. 18.4129
 - 23) Bericht des Bundesrats vom 14.11.18; Bericht des EDA vom 27.3.13; Mo. 18.4244
 - 24) Mo. 19.4074 ; Blick, 18.9.19